

Province de Québec

Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 5 mars 2007, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence des conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Denis Boulanger, Patrice Painchaud, Gaston Robin, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale, est également présente.

01. Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

02. Adoption de l'ordre du jour

07-03-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté, le varia restant ouvert.

Adopté.

03. Adoption du procès-verbal

07-03-02 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Gaston Robin

Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 février 2007 soit accepté tel que présenté.

Adopté.

a) Suivi au procès-verbal

Les conseillers n'ont aucune question concernant le procès-verbal.

04. Correspondance

07-03-03 Désignation d'un délégué pour siéger au Conseil d'administration de l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud

Considérant qu'en mars 2007, le siège numéro 6, occupé par monsieur Michel Rousseau, délégué de la Municipalité au Conseil d'administration de l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud, vient à échéance ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

Que monsieur Michel Rousseau soit reconduit pour un mandat de deux ans, à titre de délégué de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues pour occuper le siège numéro 6 au Conseil d'administration de l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud.

Adopté.

Dans une lettre adressée à monsieur Michel Rousseau, ayant pour objet *Demande de retrait du blog de monsieur Patrice Painchaud paru dernièrement dans « La page de Chaupain »* et dont la Municipalité a reçu une copie conforme, la directrice générale de l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud, madame Esther Larochelle, se dit déçue que cette page personnelle et surtout les propos qui y sont tenus se retrouvent sur le site Internet de l'Isle-aux-Grues. Suite à une discussion, les membres du Conseil conviennent d'accepter la proposition de rencontre de madame Larochelle et ce, dans le but de discuter de cette situation particulière mais également de l'ensemble de la situation touristique de l'Isle-aux-Grues.

La polémique porte également sur le fonctionnement du site Internet versus les liens avec les pages personnelles. Monsieur le maire demande un tour de table et, suite à une discussion au cours de laquelle tous les membres du Conseil s'expriment, il est proposé de modifier la page d'accueil afin d'identifier un volet «touristique» et un volet «insulaire». Les pages personnelles seront également regroupées sous un onglet. Monsieur le maire demande que seulement les commentaires signés soient publiés sur le site.

Le rapport d'activités 2006 de l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud est déposé.

Les états financiers de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues, en date du 30 novembre 2006, sont déposés.

Pour faire suite à une correspondance du président, monsieur Michel Rousseau, et de la coordonnatrice de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues, madame Édith Rousseau, dans laquelle ils demandent à la Municipalité de faire des pressions auprès de la Société des traversiers du Québec afin que les frais de quayage soient abolis aux bateliers utilisateurs des passerelles d'embarquement au quai de l'Isle-aux-Grues puisque ces derniers devront également s'acquitter d'un montant de 1 \$/passager utilisateur desdites passerelles. Monsieur le maire rectifie les faits et mentionne que les droits de quayage sont imposés par la STQ pour toute embarcation s'attachant à un quai tandis que les frais de 1 \$ seront perçus auprès des bateliers utilisateurs des passerelles piétonnières par leurs clients. Suite à une discussion, les membres du Conseil suggèrent que la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues de transmettre leur demande directement à la Société des traversiers du Québec avec copie conforme à la Municipalité.

07-03-04 Aide financière au Rendez-vous de l'ornithologie 2007

Considérant que les organisateurs du Rendez-vous de l'ornithologie 2007 sollicitent une aide financière pour la tenue de cette activité ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues accorde une aide financière de 200 \$ pour l'organisation du Rendez-vous de l'ornithologie 2007.

Adopté.

07-03-05 **Soirée bénéfique au profit du service incendie de la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières**

Considérant que le service incendie de Saint-Just-de-Bretenières organise une dégustation de vins et fromages dans le but de recueillir des fonds qui serviront à l'acquisition d'un camion citerne ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Gaston Robin

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, dans le but d'encourager cette initiative d'une municipalité de la MRC de Montmagny, se procure deux cartes au coût de 37,50 \$/l'unité.

Adopté.

Pour faire suite à une demande d'autorisation de la Société coopérative agricole de l'Isle-aux-Grues, la Commission de protection du territoire agricole du Québec a rendu sa décision et autorise l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour la construction de trois unités d'habitation pour loger les employés de la fromagerie.

La Commission de protection du territoire agricole du Québec accuse réception de la demande d'autorisation de la Municipalité concernant le lot 87-P. Elle émet également un avis de conformité concernant le lot 69-P.

Monsieur Pascal Quesnel, ingénieur pour la firme BPR, transmet des plans concernant les travaux à effectuer pour la fermeture du dépôt en tranchée.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune transmet un avis de dépôt au cadastre en date du 22 février 2007.

Monsieur Dominique Lachance de Croisières Lachance, demande au Conseil municipal un appui moral concernant son intention d'instaurer un système locatif de petits véhicules électriques postés au Pavillon d'accueil. Les membres du Conseil se prononcent à l'unanimité favorables à cette demande d'appui en autant que lesdits véhicules soient conformes au code de la Sécurité routière.

Hydro-Québec nous informe que des travaux d'élagage seront réalisés dans notre municipalité au cours de 2007.

Le ministère du Tourisme a transmis la liste des nouveaux établissements d'hébergement touristiques de notre territoire.

Monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet, accuse réception de la résolution # 07-02-09 ainsi que de la copie conforme d'une lettre adressée à monsieur François Lachance.

Monsieur Norbert Morin a également transmis un chèque au montant de 54 844 \$ dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accises sur l'essence et la contribution du gouvernement du Québec.

Le document *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement pour un développement durable de l'énergie éolienne* est déposé.

La mise à jour annuelle des coordonnées de la Municipalité est communiquée à la SOPFEU.

La MRC de Montmagny a transmis une copie du Règlement # 2007-52 – relatif à l'affectation et à l'intégralité des emprises ferroviaires du territoire de la MRC de Montmagny.

Le ministère des Transports du Québec a transmis la deuxième tranche du Contrat de déneigement au montant de 6 074,54 \$.

Conformément à l'article 6.1.4 du contrat relatif à l'exploitation du service de traversier de la traverse l'Isle-aux-Grues-Montmagny pour l'année 2007, la Société des traversiers du Québec a transmis un chèque au montant de 40 000 \$ pour couvrir les dépenses estimées et ce, jusqu'au 31 mars 2007.

La directrice générale fait la lecture d'une lettre adressée à monsieur Joël Bonin de Conservation de la nature et ayant comme objet *Appui au projet de protection et de mise en valeur de la Pointe-aux-Pins*.

05. Présentation et adoption des comptes

07-03-06 Présentation et adoption des comptes

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

Que les comptes suivants soient payés :

# 7152	Salon de l'ornithologie	200,00
	Rendez-vous de l'ornithologie 2007	
# 7153	Service incendie de Saint-Just-de-Bretenières	75,00
	contribution pour une activité de financement	
# 7154	Jean-Claude Lavoie	378,27
	frais de déplacement pour le traversier	
# 7155	MRC de Montmagny mutations	81,00
# 7156	Régie L'Islet-Montmagny 1/3 de la quote-part annuelle	145,19
# 7157	Formation Urgence Vie	1 025,55
	formation CSST aux employés du traversier	
# 7158	Café aux Quatre Vents	482,00
	frais de représentation (municipalité) et pour la formation (traversier)	
# 7159	Rachel Gagné frais de transport	55,00
# 7160	Robert Corbin & Fils	181,99
	réparation électrique au Centre de la Volière	
# 7161	Jacques et Raynald Morin location de conteneurs	433,01
# 7162	Air Montmagny transport	219,52
# 7163	Réal Roy entretien de la machinerie et chargement de sable	239,29

# 7164	Yvette B. Normand	245,00
	entretien ménager et hébergement du capitaine	
# 7165	Raymond Chabot Grant Thornton services professionnels	261,51
# 7166	Lavery, DeBilly	2 463,59
	services professionnels (municipalité et traversier)	
# 7167	Mario Bilodeau, notaire services professionnels	113,95
# 7168	Michel Rousseau épandage de sable et de sel	82,50
# 7169	Épicerie Michel Gagné entretien général	74,84
# 7170	Simon Roy chargement des vidanges le 2007-02-16	30,00
# 7171	Dany Vézina chargement des vidanges le 2007-02-16	30,00
# 7172	Jacques André Roy frais pour la gestion du traversier	152,93
# 7173	CARRA	239,37
	quote-part du financement du régime de prestations supplémentaires retenues à la source et remise de cotisations aux régimes de retraite	
# 7174	Raymonde Bernier	40,00
	dédommagement pour l'eau fournie au 233, chemin du Roi	
# 7175	Receveur général du Canada licence radio	159,00
# 7176	Tourisme Chaudière-Appalache	85,46
	un billet pour le Gala des Grands prix du tourisme 2007	
# 7177	Michel Gagné collecte des vidanges	396,15
# 7178	Jean-Claude Lavoie	330,44
	frais de déplacement pour le traversier	
# 7179	Réal Roy déneigement	6 334,10
# 7180	Jean-Claude Lavoie	294,88
	frais de déplacement pour le traversier	
# 7181	Michel Gagné collecte des vidanges	396,15
# 7182	Gérald Gaul frais de déplacement (dossier traversier)	432,16
# 7183	Jean-Claude Lavoie	229,86
	frais de déplacement pour le traversier	
# 7184	Société canadienne des postes frais postaux	19,42
07-03-05	TéluS téléphonie	227,35
07-03-07	SAAQ immatriculations	509,00
07-03-13	Desjardins service de paie	25,41
07-03-13	Hélène Painchaud salaire	820,09
07-03-13	Remises gouvernementales	347,53
07-03-13	Salaires employés (Grue-des-Iles)	1 652,51
07-03-13	Remises gouvernementales (Grue-des-Iles)	1 170,31
07-03-13	Denise Vézina préposé à l'entretien	146,43
07-03-13	Remises gouvernementales	14,66
07-03-15	Desjardins	200,00
	Frais d'inscription et d'utilisation pour le service de perception des comptes	
07-03-27	Jacques André Roy salaire du maire	385,09
07-03-27	Remises gouvernementales	124,54
07-03-27	Desjardins service de paie	28,43
07-03-27	Salaires employés (Grue-des-Iles)	2 555,30
07-03-27	Remises gouvernementales (Grue-des-Iles)	1 826,58
07-03-27	Hélène Painchaud salaire	820,09
07-03-27	Remises gouvernementales	347,53

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Hélène Painchaud, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, certifie que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes ci-haut mentionnés au montant de 27 127,98 \$

Hélène Painchaud dir. gén & sec. trés.

06. Gestion des opérations du traversier

07-03-07

Autorisation au maire pour effectuer les demandes de transfert et de renouvellement de permis de transport de passagers

Considérant qu'un contrat relatif à l'exploitation du service de traversier de la traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny est intervenu entre la Société des traversiers du Québec et la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues ;

Considérant que l'opérateur précédent du service de traversier, Navigation Lavoie Inc., détient toujours un permis de la Commission des transports du Québec (CTQ) # 6-Q-700016-0031 pour la traverse visée ;

Considérant que pour exploiter le service de traversier ce permis doit dès maintenant être transféré à la Municipalité et qu'il devra être renouvelé prochainement puisqu'il est valide pour une période d'un an, expirant le 31 mai de chaque année ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à présenter une demande de transfert du permis numéro # 6-Q-700016-0031 de la CTQ de Navigation Lavoie Inc. à la Municipalité et, le cas échéant, pour effectuer la demande de renouvellement dudit permis de transport maritime de passagers.

Que monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à ces demandes.

Adopté.

Monsieur le maire présente un modèle de contrat qui sera signé par chacun des employés du traversier.

07-03-08

Autorisation pour effectuer un transfert de licence radio

Considérant que la licence radio pour les opérations du N.M. Grue-des-Iles appartient à Navigation Lavoie Inc ;

Considérant que la Municipalité a reçu les documents nécessaires pour effectuer le transfert ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à présenter une demande pour effectuer un transfert de la licence radio et ce au coût de 159 \$.

Que monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette demande de transfert.

Adopté.

Monsieur le maire mentionne que le contrat relatif à l'exploitation du service de traversier de la traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny a été signé le 1^{er} mars 2007, le budget totalisant 614 500 \$.

07. Date de la séance pour la présentation des états financiers 2006

La séance spéciale pour la présentation et l'adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2006 aura lieu le 27 mars 2007, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures (20h00).

08. Préposé(e) à l'entretien au Centre de la Volière

07-03-09 Entretien ménager au Centre de la Volière et à la gare fluviale

Considérant qu'en saison touristique, soit du 16 mai au 16 septembre, l'employé(e) devra être disponible quotidiennement (2 heures/jour) pour effectuer l'entretien ménager du Centre de la Volière et ce, hors des heures d'ouverture des expositions (10h00 à 17h00) ;

Considérant qu'en dehors de la saison touristique, l'employé(e) devra effectuer les travaux d'entretien ménager à raison de 2 heures/semaine. En cas d'activités supplémentaires le temps prévu à l'horaire sera ajusté si la situation l'exige ;

Considérant que l'employé(e) devra se charger d'effectuer un grand ménage printanier à la gare fluviale de l'Isle-aux-Grues et par la suite y effectuer des visites régulières afin d'en assurer l'entretien ménager requis ;

Considérant que l'an passé, madame Denise Vézina a assumé cette tâche ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Gaston Robin

Et unanimement résolu

Que madame Denise Vézina soit reconduite à titre de préposée à l'entretien ménager au Centre de la Volière et à la gare fluviale de l'Isle-aux-Grues aux conditions ci-haut mentionnées et ce, au taux horaire de 10 \$/l'heure.

Adopté.

08. Activités du maire

Monsieur le maire fait un bref compte-rendu des activités auxquelles il a participé :

7 février	Réunion de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny
12 février	Réunion à Montmagny en présence de représentants de la Société des traversiers du Québec
13 février	Conseil des maires de la MRC de Montmagny
18 février	Rencontre avec la population en présence de monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet, concernant le dossier de Pointe-aux-Pins
19 février	Réunion de la Corporation pour la mise-en-valeur de Grosse-Ile.
21 février	Rencontre avec le vérificateur-comptable, monsieur Marc Couillard

23 février	Rencontre avec les hauts dirigeants du ministère des Transports du Québec
28 février	Assemblée annuelle de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues
1 ^{er} mars	Rencontre à Québec avec des représentants de la Société des traversiers du Québec pour la signature de l'entente pour la gestion des opérations du traversier N.M. Grue-des-Iles

9.5. Nomination d'un maire suppléant

07-03-10 Nomination d'un maire suppléant

Considérant que le Conseil municipal nomme un maire suppléant pour une période de huit mois ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que monsieur Denis Boulanger, soit nommé à titre de maire suppléant en remplacement de madame Nancy Guichard et ce, pour une période de huit mois.

Adopté.

09. Varia

a) Acquisition de logiciels

07-03-11 Achat de logiciels

Considérant que monsieur le maire propose de fournir un logiciel de correction au responsable du site Internet ;

Considérant que cet outil pourrait être utile au niveau du bureau municipal ;

Considérant que les ordinateurs doivent être protégés contre les virus informatiques ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues se procure deux logiciels de correction au coût de 129,98/l'unité ainsi que deux logiciels anti-virus au montant de 55 \$ chacun, taxes en sus

Adopté.

a) Réunion d'information avec la population

Une réunion d'information avec la population concernant le fonctionnement du service de traversier entre l'Isle-aux-Grues et Montmagny est prévue pour le 2 avril 2007. Une lettre circulaire ainsi qu'un communiqué via le site Internet donneront l'information nécessaire aux usagers.

c) Horaire du traversier

Les horaires pour la saison de navigation 2007 du N.M. Grue-des-Iles devraient être disponibles au début du mois d'avril prochain.

d) Ligne téléphonique pour le télécopieur

07-03-12 Installation d'une ligne spécifique pour le télécopieur

Considérant que la Municipalité possède deux numéros sur une seule ligne téléphonique qui englobe le téléphone et le télécopieur ;

Considérant qu'avec la gestion des opérations du traversier, l'installation d'une ligne supplémentaire s'impose ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues demande à Télus d'installer une ligne supplémentaire de téléphone qui sera utilisée pour le télécopieur.

Adopté.

e) Demande de location d'un local au centre de la Volière

07-03-13 Location d'un local pour une activité du 6 au 10 août 2007

Considérant que madame Nancy Guichard a reçu une demande concernant la location d'un local pour une activité de groupe, non-prévue dans les tarifs fixés pour la location de locaux ;

Considérant que cette activité aura lieu du 6 au 10 août 2007 au local de l'Age d'or ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues fixe spécifiquement pour cette activité un tarif de 50 \$/jour pour l'utilisation d'un local au Centre de la Volière.

Adopté.

Monsieur le maire précise que pour toute activité à caractère commercial, une compensation de 100 \$/jour est exigée afin de couvrir les frais relatifs pour ces activités.

Madame Nancy Guichard demande d'être informée des réunions qui ont lieu dans la salle de conférence et ce, dans le but d'éviter des inconvénients.

f) Patinoire

Monsieur Christian Vinet s'informe pour le déneigement de la patinoire, monsieur le maire répond que l'entretien de la patinoire relève du bénévolat.

g) États financiers provisoires au 28 février 2007

Une copie des engagements budgétaires pour les volets *Municipalité* et *Traversier* ainsi qu'une autre des états financiers provisoires en date du 28 février 2007 sont remises aux conseillers. Les sommaires des projets *Municipalité* et *Traversier* sont également transmis.

Monsieur Christian Vinet, responsable du dossier des finances municipales, explique le nouveau mode de fonctionnement, par projet, de la comptabilité municipale.

10. Période de questions

07-03-14

Gala 2007 Les Grands prix du tourisme de la Chaudière-Appalaches

Considérant que la Municipalité a reçu une invitation pour le Gala 2007 *Les Grands prix du tourisme de la Chaudière-Appalaches* qui aura lieu vendredi, le 23 mars prochain ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, se procure un billet pour assister Gala 2007 *Les Grands prix du tourisme de la Chaudière-Appalaches* et ce, au coût de 75 \$, taxes en sus.

Adopté.

12. Levée de la séance

07-03-15

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du Conseil soit levée à 22h37, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, d.g. et sec.-trés.

Province de Québec

Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues

MRC de Montmagny

Procès-verbal de séance spéciale du Conseil, tenue le 27 mars 2007, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence de conseillers :

Messieurs Denis Boulanger, Patrice Painchaud, Gaston Robin, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Nancy Guichard est absente

Madame Hélène Painchaud, directrice générale, est également présente.

Le 14 mars 2007, un avis de convocation a été remis à tous les membres du Conseil municipal et un avis public a également été affiché aux endroits désignés par le Conseil.

Cette séance a pour but de traiter le sujet suivant :

1. Lecture et adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2006.

Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

07-03-16 **Présentation et adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2006**

Considérant que monsieur Marc Couillard, vérificateur comptable pour la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2006 ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que le rapport financier et le rapport du vérificateur de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006, soient adoptés tels que lus.

Que la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit reconduite pour un mandat de trois ans soit : 2007, 2008 et 2009, à titre d'expert-comptable pour la vérification des états financiers de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues avec une augmentation annuelle des frais de 2.5 %.

Adopté.

07-03-17 **Levée de la séance spéciale**

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Gaston Robin

Et unanimement résolu

Que la séance spéciale du Conseil soit levée à 20h45.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, dir. gén et sec. trés.

Province de Québec

Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues

MRC de Montmagny

Procès-verbal de séance spéciale du Conseil, tenue le 30 mars 2007, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à dix-neuf heures trente.

En présence de conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Denis Boulanger, Patrice Painchaud, Gaston Robin, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Les membres du Conseil renoncent par écrit à l'avis de convocation.

Cette séance a pour but de traiter le sujet suivant :

1. Autorisation de signature pour la prise en charge du service du transport maritime entre l'Isle-aux-Grues et Montmagny

Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

07-03-18

Prise en charge du service de transport maritime entre l'Isle-aux-Grues et Montmagny

ATTENDU QUE l'article 10.5 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) permet à toute municipalité de conclure une entente avec le Gouvernement du Québec en vertu de laquelle elle se voit confier la prise en charge de responsabilités que définit l'entente et qu'une loi ou un règlement attribue au gouvernement ou à l'un de ses ministres ou organisme;

ATTENDU QU'il existe un service de transport maritime qui assure la liaison entre l'Île aux Grues et Montmagny durant la saison navigable d'avril à décembre;

ATTENDU QUE ce service est assuré par la Société des traversiers du Québec avec la participation de l'entreprise privée;

ATTENDU QUE le contrat avec l'entreprise privée a pris fin le 31 décembre 2006;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues souhaite opérer le traversier de façon à mettre à contribution les membres de sa communauté et à assurer que le port d'attache du navire demeure l'Île aux Grues;

ATTENDU QUE la Société des traversiers du Québec, personne morale constituée en vertu de la *Loi sur la Société des traversiers du Québec* (L.R.Q., c. S-14), considère qu'il est avantageux de confier à la Paroisse la responsabilité d'assurer le service de traversier entre l'île aux Grues et Montmagny pour la prochaine saison de navigation;

ATTENDU QUE le décret 272-2007, du 28 mars 2007, autorise la ministre des Affaires municipales et des Régions à signer, pour et au nom du

gouvernement, une entente avec la Municipalité de la Paroisse de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues pour la prise en charge du service de transport maritime entre l'Île aux Grues et Montmagny, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil considère opportun de conclure cette entente et d'autoriser le maire, M. Jacques André Roy, à signer ladite entente au nom de la municipalité de la Paroisse de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Christian Vinet

APPUYÉ par monsieur Michel Rousseau

ET IL EST RÉSOLU

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le maire de la Municipalité, M. Jacques André Roy, soit autorisé à signer l'entente pour la prise en charge du service de transport maritime entre l'Île aux Grues et Montmagny, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2007, avec la ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau.

Adopté.

07-03-19

Levée de la séance spéciale

Il est proposé par monsieur Gaston Robin

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la séance spéciale du Conseil soit levée à 19h50.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, dir. gén et sec. trés.

